OUVERTURE DE L'ESPACE AÉRIEN AUX INVESTISSEURS PRIVÉS

Ghoul maintient le flou

L'espace aérien restera encore fermé aux investisseurs privés, assurait hier le ministre des Transports devant les députés. Amar Ghoul biaise pourtant en assurant qu'il revient au gouvernement de décider concernant l'octroi des licences d'exploitation, gelé depuis 2009.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Présentant devant un hémicycle assez clairsemé un projet de loi amendant et complétant la loi 98-06 du 27 juin 1998 fixant les règles générales de l'aviation civile, le ministre des Transports a profité de la tribune pour apporter des clarifications concernant la question de l'ouverture de l'espace aérien aux investisseurs privés.

Arguant de la «transparence», Amar Ghoul assure que la loi 98-06 «en vigueur» permet aux investisseurs privés d'opérer dans le domaine du transport aérien.

Néanmoins, Amar Ghoul précise que l'investissement privé dans le transport aérien est lié à l'obtention de licences d'exploitation. Des licences dont la délivrance relève «des missions et des prérogatives» du gouvernement, précisera-t-il encore. Or, le gouvernement «a gelé l'octroi de ces licences en 2009 et la situation reste telle quelle», dira le ministre des Transports. Mais le ministre biaise en assurant que «la question de lever ou de le maintenir relève des missions et des prérogatives du gouvernement».

De fait, Amar Ghoul fait endosser au gouvernement, par conséquent au Premier ministre, la responsabilité de trancher sur cette question. De même que le ministre des Transports tiendra à préciser que la décision d'adhérer à l'open sky (accès libre et ouvert au ciel pour toutes les compagnies) relève des missions et des prérogatives de l'Etat (algérien). Indiquant que cette question a été débattue avec des experts, notamment lors des grandes Assises nationales du transport qui se tenues à la fin 2013 à Alger, Amar Ghoul affirmera que «l'Algérie n'est pas prête» à adhérer au système open sky. «Dans les conditions où il fonctionne, l'Algérie n'est pas prête à adhérer à ce système», dira le ministre des Transports qui considère qu'une adhésion dans «la précipitation» à l'open sky porterait atteinte à l'intérêt, la pérennité du pavillon aérien national et serait préjudiciable à d'autres secteurs (énergie, télécommunications…).

Ce faisant, la libéralisation du transport aérien n'est pas à écarter à terme, dans la mesure où les amendements proposés à la loi régissant actuellement l'aviation civile ne l'évoquent pas explicitement mais avec des nuances, en renvoient à des textes d'application concernant notamment les volets infrastructurel et contrôle de la sécurité et la sûreté aériennes.

Au-delà du fait qu'ils aient été soumis à l'aval de l'Assemblée populaire nationale (APN) depuis plus d'une année, les amendements proposés visent, ce faisant, à renforcer la sécurité et la sûreté aériennes, améliorer la qualité des services dans les aéroports et mieux prendre en compte les droits des usagers. Des modifications motivées, relèvera Amar Ghoul, de la présentation dudit projet de loi, par la nécessité de mettre la législation nationale au diapason des mutations du secteur aérien dans le monde, des règles de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Mais aussi des amendements qui sont liés à l'audit global et affiné qui a été réalisé sur le transport aérien, la sécurité et la sûreté, indique le ministre qui précise que «ce dossier est au niveau du gouvernement».

Photos : NewPress

Pour Amar Ghoul, l'Algérie n'est pas prête pour l'open sky.

Des dispositions sont ainsi introduites, visant à renforcer la lutte contre les actes illicites, préciser les modalités d'enquêtes lors des incidents mais aussi à permettre l'information et l'indemnisation de certains passagers lésés, en cas de refus d'embarquement, retard ou annulation de vol, ainsi que la prise en charge des personnes handicapées ou à besoins spécifiques.

Outre l'introduction du billet électronique, les amendements proposés portent sur la fixation de la tarification internationale du transport aérien public sur la base des règles de la concurrence et des accords internationaux bilatéraux et multilatéraux signés par l'Algérie.

Au-delà des considérations d'ordre formel ou de fond sur le projet de loi, souvent pertinentes, les remarques des députés ont été marquées principalement par une critique virulente, frisant souvent la calomnie, du mode de gestion et des prestations de la compagnie aérienne nationale Air Algérie, la dénonciation des insuffisances dans la gestion des aéroports, des ressources humaines.

Notons que près d'une centaine d'interventions de députés étaient prévues hier, le ministre des Transports devant répondre en fin de journée aux préoccupations parlementaires.

C. B.

ALORS QUE PLUSIEURS CENTRES ANTI-CANCER SERONT PROCHAINEMENT RÉCEPTIONNÉS

Le centre du pays toujours en «difficulté»

Plusieurs centres anti-cancer seront prochainement mis en service dans différentes wilayas. Seule difficulté : le centre du pays où les structures sont en rénovation. C'est ce qu'a affirmé le directeur général des services de santé et de la réforme hospitalière.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Intervenant hier sur les ondes de la Radio Chaîne III, Mohamed El Hadj a assuré que le centre anti-cancer de Annaba sera opérationnel au plus tard dans dix jours alors que celui de Sidi-Bel-Abbès est attendu pour le mois de juin prochain. Il cite aussi celui de Tlemcen. Quant au centre anti-cancer de Constantine, il précise qu'il a enfin acquis les accélérateurs. Seule «difficulté» signalée : la capitale et Blida. «Leurs structures sont en rénovation, ce qui provoque une énorme perturbation dans la prise en charge des malades au nord du pays», explique-t-il.

S'agissant des régions du sud du pays, le directeur général des services de santé et de la réforme hospitalière affirme que des centres anti-cancer sont en cours de réalisation à Laghouat et Adrar. «Ces structures de très haut niveau sont prévues pour l'année 2016», dit-il.

En l'absence d'une forte densité de la population dans ces régions, ces centres anti-cancer assureront ainsi «un accélérateur pour 250 000 habitants». Or, rappelle-t-il, la norme est d'un centre pour un million d'habitants.

Seulement, poursuit-il, «ces centres vont prendre en charge des malades du Nord. Ils permettront de développer ces régions qui vont devenir des pôles en matière de prise en charge des malades et de recherches».

L'invité de la radio évoque également le registre cancer qu'il qualifie de «difficulté majeure» pour le recensement des malades pris en charge. Il affirme qu'un registre cancer électronique a été mis en place dans les 48 wilayas, fin 2014. «Les estimations du ministère de la Santé avancent 20 000 nouveaux cas chaque année et les erreurs vont être corrigées en cours de route», dit-il.

Par ailleurs, Mohamed El Hadj assure qu'il n'y a point de pénurie de médicaments. «La Pharmacie centrale des hôpitaux fait régulièrement son approvisionnement et dispose des fonds nécessaires», dit-il encore.

Ry. N.

FORUM DE MOBILIS

Les entreprises algériennes face aux nouvelles technologies

Les entreprises algériennes, qu'elles soient privées ou publiques, s'adaptent-elles aux nouvelles technologies pour améliorer leurs performances et leur compétitivité ? C'est la question soulevée lors d'un débat organisé, hier, par l'opérateur historique de la téléphonie mobile Mobils à l'occasion de la tenue de son troisième forum. La problématique exposée a suscité un large débat des participants.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - C'est autour du thème «Rôle de l'adoption des TIC dans l'amélioration des performances et de la compétitivité des entreprises» que l'essentiel des interventions a été axé.

En effet, les participants ont longuement mis en évidence le rôle que jouent les nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein de l'entreprise, d'où l'appel lancé par un des experts présents au débat pour «une réelle implication des entreprises algériennes dans ce domaine».

A ce titre, il a été indiqué que les entreprises accusent un «énorme retard» dans le domaine des nouvelles technologies. «Il faut d'abord fixer des objectifs pour arrêter une stratégie. Lorsqu'il n'y a pas de procédures, il ne peut y avoir d'objectifs et donc pas de stratégie», a indiqué un expert. Selon ce dernier, «il est urgent, voire primordial, que les entreprises algériennes qu'elles soient de statut privé ou public, s'assurent de ce qu'elles font pour pouvoir fixer des objectifs. Il faut analyser ce qu'on produit, ce qu'on gère». Ainsi, il ressort de cette conférence que de nos jours, les TIC arrivent massivement dans les entreprises sous des formes différentes, intranet, internet et visioconférence.

L'entreprise est ainsi bouleversée avec ces changements technologiques qui diffèrent énormément des autres types de développements technologiques qui concernaient principalement les processus de production (robotisation, automation des processus).

La nouveauté de cette technologie est qu'elle exige des réformes profondes dans la structure, les méthodes de travail et son organisation, le style de management. «Au niveau de l'entreprise, les TIC créent un bouleversement dans tous les processus internes de l'organisation à commencer par sa structure organisationnelle, son système de communication et d'information, sa conception de la notion de temps de travail et plus particulièrement de "travail effectif". Le travail, qui devient de plus en plus immatériel et intangible, devient difficile à mesurer à moins d'inventer un nouveau système en phase avec ces nouvelles mutations», a-t-on expliqué.

La mise en place de ce système d'information technologique nécessite l'engagement du premier responsable de l'entreprise à travers une «démarche nettement affichée et portée à l'attention de l'ensemble du personnel de l'entreprise». «La mise en place d'une stratégie technologique est identique à celle d'une stratégie relative à la qualité. Les procédures sont la pièce maîtresse de toute procédure visant à mettre en place des normes», a-t-on ajouté.

Enfin, il est à noter que les TIC modifient non seulement l'organisation du travail mais la nature même des métiers : «On ne peut pas affirmer aujourd'hui que la diffusion des TIC conduira durablement à un niveau d'emploi plus élevé dans le futur que dans le passé. L'usage des TIC au sein de l'entreprise permet d'améliorer la coordination verticale (entre niveaux) et horizontale (au même niveau) : la possibilité de communiquer plus vite et mieux facilite le fonctionnement de l'ajustement mutuel et de la supervision directe.»

A. B.